Image not found or type unknown

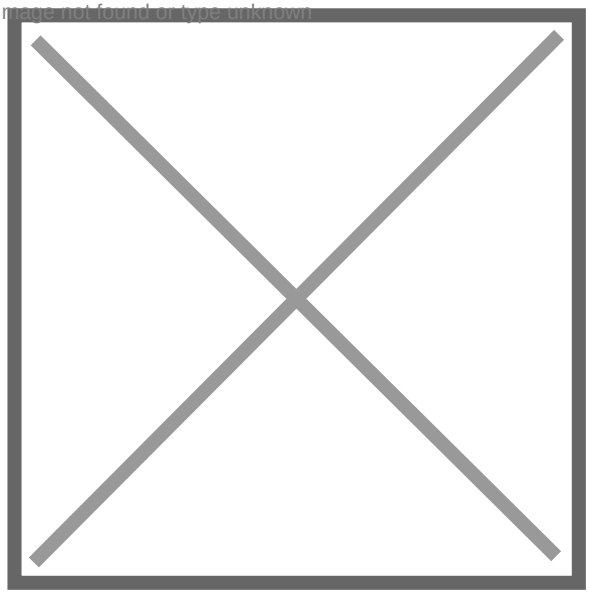

Probleme de separation avant divorce

Par **alaric13**, le **29/10/2010** à **11:34**

Bonjour,
Mon épouse et moi sommes séparés a l'amiable il y a 3 semaines, elle ne supportais plus ma présence qui la rendait malade. Mais la famille envenime le débat et je crains de devoir retourner vivre avec elle en attendant la decision de justice. Nous devrons partager tous les frais comme avant. Or je suis actuellement en maladie (depression suite séparation) et mes revenus sont environ la moitié du smic. De plus mon employeur veut me licencier. Je n'aurais probablement plus les moyens de payer ma moitié de toutes les charges. Y a t il une solution ?
merci d'avance

Par **mimi493**, le **29/10/2010** à **13:37**

Un conjoint ne doit pas payer la moitié des charges du foyer, il doit y participer en fonction de ses moyens. Donc si par ex, un conjoint gagne deux fois plus que l'autre, il doit payer les 2/3 des charges

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés